



CONVENTION

MINI-STAGE de DÉCOUVERTE

du métier de boulanger / pâtissier



Lycée St Joseph l'Amandier
Allée Jean Pierre Gault
16710 Saint Yrieix sur Charente
Tél. 05 45 38 13 02

Article 1 - La convention de mini-stage de découverte est établie entre :

- ✓ le Lycée Saint-Joseph L'Amandier - allée Jean-Pierre Gault - 16710 SAINT-YRIEIX sur CHARENTE
- ✓ et le Collège _____

Article 2 - La présente convention est valable de 8H30 à 14H00 le _____

et concerne l'élève : _____ en classe de : _____

Article 3 - L'élève est associé aux activités proposées dans les ateliers de boulangerie pâtisserie, il est accueilli dans l'atelier par le professeur de la spécialité qui désigne un élève tuteur chargé du suivi du stagiaire pendant sa présence dans la boulangerie ou la pâtisserie. Il est soumis au règlement intérieur du lycée Saint-Joseph l'Amandier, notamment en matière de sécurité, d'horaires, de discipline et de courtoisie. Sa participation ne doit pas porter préjudice au bon déroulement des cours.


Article 4 - Le Lycée Saint-Joseph L'Amandier, le Collège et les responsables légaux de l'élève ont souscrit les assurances couvrant les risques liés à leur responsabilité civile. En cas d'accident survenant à l'élève, le Lycée Saint-Joseph L'Amandier s'engage à prévenir immédiatement le Collège. Les responsables des deux Établissements se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention.

Article 5 - Déroulement du mini-stage :

- ✓ D'un commun accord une date pour la journée de découverte est programmée entre le collège, la famille et M. GREGOIRE, Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques du lycée Saint-Joseph l'Amandier. Contact : **Tél. : 05 45 38 60 48** - **mail : chefdestravaux@lamandier.fr**
- ✓ La présente convention et la fiche de motivation seront adressées au lycée Saint-Joseph l'Amandier au plus tard une semaine avant la date du mini-stage, à défaut l'élève ne pourra être accueilli en mini-stage.
 - L'élève se présentera au lycée Saint-Joseph l'Amandier à 8H30 au bâtiment professionnel hôtelier auprès de M. GREGOIRE - Directeur délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques dans une tenue de ville propre et correcte (pas de tenue de sport) **de préférence : un pantalon de ville et à minima un tee-shirt pour mettre sous la veste de production.** Lors de l'accès aux ateliers une tenue professionnelle adaptée sera proposée.
- ✓ Programme de la journée :
 - **8h30** : Accueil, étude du projet d'orientation, présentation du lycée, immersion dans les locaux professionnels.
 - **8h50 - 11h20** : alternativement participation aux travaux pratiques de boulangerie et de pâtisserie.
 - **11h30 - 12h15** : Repas offert assuré au self service du Lycée Saint-Joseph L'Amandier.
 - **12h15 - 13h50** : de nouveau alternativement participation aux travaux pratiques de boulangerie et de pâtisserie.
 - **14h00** : Bilan de la journée, rencontre avec les parents.

Article 6 - Le trajet aller-retour de l'élève entre son établissement d'origine et/ou son domicile et le lycée Saint-Joseph l'Amandier se fait sous la responsabilité et à la charge de sa famille.

Convention établie à _____ le _____

| Le Principal du Collège ou son représentant | Le Directeur du Lycée Saint-Joseph L'Amandier | Le responsable légal de l'élève | L'élève |
|--|---|---------------------------------|---------|
| |  | | |